



Droit des patients- résidents en fin de vie



Formation sur site, à la demande

Formation inter-établissements

Objectifs : A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les obligations réglementaires en matière de désignation d'une personne de confiance, de directives anticipées et de l'ensemble des droits de la personne en fin de vie : procédure collégiale, soins palliatifs
- Rapporter les informations acquises en formation à l'ensemble de l'équipe

Le programme souhaite favoriser une participation pluri-professionnelle.



Public concerné : Médecins, para médicaux, cadres, aides-soignants, psychologues, aides médico-psychologiques, personnel administratif chargé de l'accueil des patients/résidents et des familles.

Contenu :

- Attendus de la loi du 4 mars 2002, loi du 22 avril 2005, loi du 2 février 2016 (désignation d'une personne de confiance, des directives anticipées et de la fin de la vie : procédure collégiale, évaluation de la douleur et prise en charge de la souffrance, soins palliatifs)
- Rôles de chaque professionnel

Méthodes pédagogiques : formation présentielle

- Apport théorique
- Analyse de cas, réflexion sur les pratiques et le positionnement des professionnels face à des patients/résidents en fin de vie
- Partage d'expérience
- Questions – Réponses



Documents mis à disposition :

- Diaporama de formation
- Extraits des codes

SECTEUR SANITAIRE

Intervenants :

Juriste

 Angélique DALLA TORRE

Durée : 3 heures

Renseignements :

requa-dijon@requa.fr

03 80 42 55 40